

Livret d'accueil Bilan de Compétences

(Mise à jour le 09 août 2023)

Nom du consultant



Le Bilan de compétences

Pour qui? Pour quoi?



Le bilan commence par vous ...

Vous vivez une situation difficile au travail pour laquelle vous ne trouvez pas seul une issue.

Vous pensez avoir fait le tour de votre métier et avez envie de découvrir de nouveaux horizons.

Vous souhaitez évoluer en interne ou en externe de votre structure .

Vous êtes contraint de devoir changer d'activité pour des raisons qui vous échappent.





Une démarche ...

Le Bilan de compétences est accessible à toutes et tous quelque soit la situation personnelle ou professionnelle.

Le bilan de compétences vous aide à identifier vos niveaux de compétences, ainsi que vos aptitudes, et vous guide dans une démarche d'introspection

Il vous permet de reconnaître quelles sont vos motivations profondes.

Il trouve avec vous des voies qui conviennent à qui vous êtes et qui correspondent à une demande sur le marché du travail.

Sa durée est de 24 heures dont 16 heures de face à face minimum.

Un cadre légal ...

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Le Déroulement

Comment?



1



Phase d'accueil préliminaire

Connaître votre parcours.
Comprendre vos choix professionnels.
Identifier votre problématique.

Comment ? Entretien concernant le parcours de vie, travail d'introspection individuel, confrontation.

Phase d'investigation

Mettre en évidence vos compétences professionnelles et personnelles par une analyse approfondie Envisager vos valeurs, vos motivations, vos intérêts professionnels

Comment ? Séances individuelles avec le consultant, tests de personnalité, d'intérêts professionnels, entretiens spécifiques de questionnement et d'explicitation



2

3



Elaboration du projet

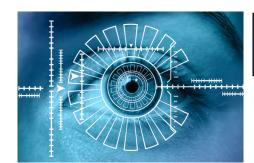
Définir un ou plusieurs projets professionnels Définir les contraintes et les facteurs de réussite. Rechercher une formation.

Comment ? Séances individuelles avec le consultant, recherches personnelles, mises en situations, fiches métiers, enquêtes métiers.

Elaboration de la synthèse

Validation du projet retenu Elaboration du plan d'action Remise de la synthèse écrite.

Comment ? Entretien individuel et mise à plat du projet





Une déontologie

Et des engagements



Engagements du consultant et de Pro G Pro

Le consultant s'engage à ne divulguer aucune information personnelle ou professionnelle relative aux échanges entre lui et son bénéficiaire.

Il s'engage à mettre à la disposition du bénéficiaire, toutes ses connaissances, ses expériences, et à s'investir dans l'accompagnement.

Pro G Pro s'engage à respecter les règles de déontologie de sa professionnalité : confidentialité totale des échanges, neutralité vis-à-vis du bénéficiaire et de la structure qui l'encadre, et respect du consentement. Pro G Pro s'interdit d'utiliser des méthodes d'approche et de contractualisation inadaptées.

Le consultant peut choisir les méthodes et les modes d'accompagnement qui lui semblent le plus approprié, au regard de sa formation, de ses expériences et de ses connaissances.

Tous les consultants disposent de la formation adaptée soit dans les domaines des Ressources humaines, du développement de compétences ou de la psychologie.











Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire qui s'engage dans le bilan de compétences doit s'investir et s'impliquer durant le parcours ; Il doit s'engager notamment :

- A mener des recherches et des préparations individuelles entre les rendez-vous avec son consultant.
- Rechercher des informations
- Respecter le planning des rendez-vous

La certification QUALIOPI



PRO G PRO est certifiée QUALIOPI au titre de l'action de formation du Bilan de Compétences , dont voici le certificat :

Certificat n° 40591420-2 Edité le: 23/11/2022





CERTIFOPAC atteste que les prestations de

PRO G PRO

Raison Sociale PRO G PRO SIREN nº 901975409

enregistré sous le numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité 32591094059

Adresse du siège social: 521 Avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel national qualité et du programme de certification CERTIFOPAC en vigueur à la date d'édition du présent certificat. La certification qualité est délivrée au titre de la ou des catégorie(s) d'actions suivante(s):

L.6313-1 – 2° Centre de bilans de compétences



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu les décrets n° 2019-564 et 2019-565 du 6 juin 2019, et le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020, Vu les arrêtés du 6 juin 2019, du 24 juillet 2020 et du 7 décembre relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité, Vu le guide de lecture du référentiel national qualité et la procédure de certification Pro 07 de Certifopac dans les versions en vigueur à la date d'émission disponible ict:

Début de validité le: 23/11/2022 Fin de validité le*: 10/02/2025



délivré par M. Tanguy Martin Gérant de CERTIFOPAC

* Sous réserve d'une surveillance dans le cycle de certification.

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat autres que l'applicabilité des exigences du référentiet qualité peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, envoyez un mail à contact@certifopac.fr ou contactez le + 33 (0)4.74.73.59.43